



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU C.C.A.S. D'UXEGNEY du VENDREDI 10 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SOLTYS.

ÉTAIENT PRESENTS (15) :

Mmes POUSSARDIN – LANGLOIS – SCHERMANN – POURCHOT - GASPARD – MARCHAL – THOMAS et MM. SOLTYS - BLOND – CLAULIN – DEMANGE – DEPRUGNEY – MINIER – CLAUDEL – WONNER.

ÉTAIENT EXCUSÉS (2) :

Mme VOINCHET et M FOCKI.

ÉTAIT ABSENT (0) :

M. Denis DEPRUGNEY a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 06 février 2015 a été adopté à l'unanimité.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

03-2015 PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Président en exercice, Monsieur Philippe SOLTYS s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2014 et des décisions modificatives s'y rattachant,

Sur proposition de M. Walter BLOND, vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale.

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2013 _____	15.764,03 €
Total des dépenses de l'exercice _____	23.381,81 €
Total des recettes de l'exercice _____	17.044,60 €
Résultat de l'exercice 2014 _____	- 6.337,21 €
Résultat d'exécution au 31.12.2014 _____	9.426,82 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2013	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	199,00 €
Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice 2014	- 199,00 €
Résultat d'exécution au 31.12.2014	- 199,00 €

04-2015 PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION 2014 :

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur municipal,
Sur proposition de son Président,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
DÉCLARE que le Compte de Gestion 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
ARRÊTE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2013	15.764,03 €
Total des dépenses de l'exercice	23.381,81 €
Total des recettes de l'exercice	17.044,60 €
Résultat de l'exercice 2014	- 6.337,21 €
Résultat d'exécution au 31.12.2014	9.426,82 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2013	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	199,00 €
Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice 2014	- 199,00 €
Résultat d'exécution au 31.12.2014	- 199,00 €

05-2015 PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 :

Sur proposition de son Président,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2015
DÉCIDE de voter le Budget Primitif par chapitre, tant pour la section de fonctionnement
que pour la section d'investissement.
ARRÊTE ce dernier ainsi qu'il suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 000,00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 000,00 €

06-2015 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 :

Le Président fait part au Conseil d'Administration des résultats de l'exercice 2014 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté _____	15.764,03 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice _____	- 6 337,21 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2014 _____	9.426,82 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2014 _____	- 199,00 €
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement _____	199,00 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement _____	9.227,82 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE l'affectation de l'excédent proposée.

07-2015 FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT 2015 :

Sur proposition de son président,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DÉCIDE de reconduire sa participation au Fonds de solidarité pour le logement.

FIXE le montant de cette participation à 800 € pour l'année 2015.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre le F.S.L., représenté par le Président du Conseil Départemental des Vosges et le Centre Communal d'Action Sociale d'Uxegney.

La séance est levée à 21 heures 45.

A UXEGNEY, le 23 avril 2015
Lu et approuvé
Le Président,
Philippe SOLTYS


